

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2020

INFORMATIONS

A) MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Entreprise	Montant TTC	Opération	Date d'effet
ATOPIA	79 950,00 €	Etude projet de remodelisation du cœur de Ville	30/06/20
ADL Ingénierie	4 148,58 €	Enfouissement des réseaux secs rue du Soleil – MO/Avenant	27/07/20
ADL Ingénierie	2 192,72 €	Enfouissement des réseaux secs rue des Jardins – MO/Avenant	27/07/20
ADL Ingénierie	2 784,08 €	Enfouissement des réseaux secs rue du Vieux Lavoir et impasse des Cerisiers – MO/Avenant	27/07/20
IMAJ SAS	16 104,00 €	Fourniture de jeux et remplacement du sol amortissant au parc municipal	01/07/20
TP Guy KLEIN	23 718,00 €	Aménagement de surface du parking du stade Resnik	10/08/20

B) DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Réalisation d'un parking à proximité de l'école Reumaux

Montant des travaux (HT)	Subvention DETR (40% du montant HT)	Reste à la charge de la Ville (TTC)
118 450,00 € (142 140,00 € TTC)	47 380,00 €	94 760,00 €

- Réalisation d'un parking de covoiturage avenue de la République

Montant des travaux (HT)	Subvention FSIC (40% du montant HT)	Subvention DETR (40% du montant HT)	Reste à la charge de la Ville (TTC)
137 950,71 € (165 540,85 € TTC)	55 180,29 €	55 180,29 €	55 180,29 €

- Enfouissement des réseaux secs dans la rue du Vieux Lavoir et les impasses des Cerisiers et des Jardins

Montant des travaux (HT)	Subvention FSIC (20% du montant HT)	Reste à la charge de la Ville (TTC)
594 588,00 € (713 505,60 € TTC)	118 917,60 €	594 588,00 €

- Mise en place d'une structure de jeux dans le parc municipal

Montant des travaux (HT)	Subvention FSIC (40% du montant HT)	Reste à la charge de la Ville (TTC)
16 750 € (20 100 € TTC)	6 700 €	13 400 €

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget n°1
2. Octroi d'une gratification aux personnels des Ehpad suite à la crise sanitaire liée au COVID-19
3. Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
4. Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs – Complément à la délibération du 25 mai 2020, point 12
5. Adoption de la charte locale d'insertion dans le cadre de l'opération ANRU
6. Convention de mise à disposition d'un agent par la ville de Hombourg-Haut en charge des clauses d'insertion dans le cadre de l'opération ANRU
7. Lotissement du Parc à Bois – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité – Année 2019
8. Enfouissement des réseaux secs dans la rue Abbé Heydel – Adoption de la convention à conclure avec Orange
9. Enfouissement des réseaux secs dans la rue Maurice Barrès – Adoption de la convention à conclure avec Orange
10. Enfouissement des réseaux secs dans la rue du Dispensaire – Adoption de la convention à conclure avec Orange
11. Tarification de la recharge de véhicules électriques sur les bornes dédiées à la gare routière
12. Subventions exceptionnelles

1. Décision modificative du budget n° 1

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,

Ouï l'exposé de M. le Maire

À l'unanimité, (se sont abstenus : M^{mes} et MM. Stéphan ZIMMER et Aurélie THIRIET (procuration de J. MAROTTA)

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du Budget principal ci-annexée.

2. Octroi d'une gratification aux personnels des Ehpad suite à la crise sanitaire liée au COVID-19

Pendant la période de confinement, les personnels soignants des EHPAD de Freyming-Merlebach, Sainte-Élisabeth et le Bois des oiseleurs, se sont isolés avec les résidents par période successive de 15 jours pour éviter la transmission du virus aux personnes âgées accueillies dans ces établissements.

Les personnels avaient été préalablement testés pour s'assurer qu'ils n'étaient pas porteurs du virus.

L'engagement qui a été le leur pour assurer la sécurité des résidents, l'éloignement de leurs familles respectives pendant ces périodes de confinement dans les établissements doivent être tout particulièrement soulignés. La ville de Freyming-Merlebach tient à leur adresser ses plus vifs remerciements.

Il est par conséquent proposé d'offrir à tous les personnels concernés (300 à 400 personnes), employés par l'association Simone Veil, un bon cadeau d'une valeur de 30 € équivalent à un forfait de 3 places utilisable à l'Espace Gouvy pour les spectacles de la saison culturelle 2020/2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,

Ouï l'exposé de M. le Maire

Après débat,

À l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention pour l'acquisition de bons cadeaux auprès de l'Office Communautaire de la Culture en nombre suffisant pour les remettre aux personnels soignants des Ehpad Sainte-Élisabeth et du Bois des Oiseleurs qui se sont isolés pendant la période de confinement avec les résidents de ces mêmes établissements,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget à hauteur de 12 000 €.

3. Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les Communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de services publics ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité d'y renoncer.

Cette commission est présidée par le Maire, ou son représentant. Elle comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux. Cette instance examine chaque année le rapport émis à la collectivité par le délégataire de service public ou le co-contractant d'un contrat de partenariat, le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est également consultée préalablement et pour avis sur tous les projets de délégation de service de service public, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il appartient donc notamment au Conseil municipal :

- de déterminer sa composition
- de procéder à la désignation des membres du Conseil municipal et des représentants des associations qui siégeront à la commission.

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

- fixe la composition de la CCSPL de la manière suivante :
 - 4 titulaires et 4 suppléants désignés parmi les membres du Conseil municipal ;
 - 2 titulaires et 2 suppléants représentants d'associations locales

Sont ainsi proposés :

En qualité de membres titulaires :

- M^{me} Francine KOCHEMS
- M^{me} Sylvie TOURIGNY-SARRAT
- M. René KOTTMANN
- M^{me} Anne ZAPP

En qualité de membres suppléants :

- M^{me} Fabienne BEAUVAIS
- M^{me} Christine FISTER
- M. Emmanuel VATRIN
- M. Stéphan ZIMMER

Pour les représentants d'associations locales :

Titulaires :

- M. Marc FLAUDER, Président du Conservatoire de Musique et de Danse,
- M. Emmanuel LEVIER, Président Stade Olympique de Freyming-Merlebach,

Suppléants :

- M. Patrick BAUMANN, Président de Cœur et Santé,
- M. Armand KARAS, Président du Football-Club Hochwald.

- approuve à main levée la constitution de la CCSPL et désigne ses membres comme indiqué ci-avant,
- délègue à M. le Maire la saisine de la CCSPL pour avis sur les projets de délégation de service public, de partenariat et de création de régies dotées de l'autonomie financière.

4. Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs – Complément à la délibération du 25 mai 2020, point 12

Le Conseil municipal

Vu la délibération du 25 mai 2020, point 12, portant désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs,

Ouï l'exposé de M. le Maire,

À l'unanimité,

Désigné par un vote à main levée,

- **M. Jean-Marie HAAS** comme représentant du Conseil municipal auprès de l'Association Intermédiaire « Travailler dans le Bassin Houiller » (AITBH),
- **M. Marc FRIEDRICH** comme représentant du Conseil municipal auprès de l'Association Moissons Nouvelles.

5. Adoption de la charte locale d'insertion dans le cadre de l'opération ANRU

Cette charte est la déclinaison locale et collective de la nouvelle charte nationale d'insertion 2014-2024 applicable aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage contractualisant avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Elle est rédigée en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et vise à fixer les objectifs d'insertion dans le cadre de l'opération ANRU.

Cette charte comprend des principes structurants pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain. Ainsi, ces clauses doivent :

- s'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville,
- constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- faire l'objet d'un suivi et d'un pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour remplir un triple objectif :

- un objectif d'insertion au minimum égal à 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations financées par l'Agence (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux),
- un objectif d'insertion de 10% dans les marchés de gestion urbaine de proximité (GUP),
- réserver un nombre d'embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet, par exemple par le biais de contrats de professionnalisation, sur les tâches administratives...) et aux actions d'accompagnement (relogement, aide aux déménagements, portage de courses, sensibilisation aux nouveaux usages...).

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 31 août et 7 septembre 2020,

Oùï l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Conseiller délégué,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la Charte locale d'insertion dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach,
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la convention et toutes les pièces y relative.

6. Convention de mise à disposition d'un agent par la ville de Hombourg-Haut en charge des clauses d'insertion dans le cadre de l'opération ANRU

Parmi les instances de mise en œuvre et de suivi des clauses d'insertion déclinées dans la Charte locale d'insertion, outre le comité de pilotage d'insertion et le comité technique, une place déterminante est réservée à la structure dite « opérationnelle ». Celle-ci sera chargée de coordonner la démarche d'insertion mise en place dans le cadre du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Il est convenu entre la Ville de Hombourg-Haut, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et la Ville de Freyming-Merlebach qu'un agent titulaire de la Ville de Hombourg-Haut, responsable du Point Emploi, sera identifié par l'ensemble des acteurs dont le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages, comme « structure opérationnelle ».

Les parties s'engagent à participer aux salaires et charges de l'agent pour 0,5 ETP correspondant au temps consacré aux clauses d'insertion, à la prise en charge des formations, des frais liés à l'utilisation d'un logiciel dédié aux clauses d'insertions. Si d'autres frais liés à l'exercice de la mission devraient survenir, les parties s'accordent à les intégrer dans le décompte annuel.

Les charges liées aux frais d'entretien du local ainsi que les frais annexes seront pris en charge par la Ville de Hombourg-Haut.

La clé de répartition convenue entre les parties sera la suivante :

- Communauté de Communes : 20%
- Ville de Freyming-Merlebach : 30%
- Ville de Hombourg-Haut : 50 %

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 31 août et 7 septembre 2020,

Oùï l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la Convention ainsi que la répartition financière entre les parties, ci-annexée,
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la Convention et toutes pièces y relative.

7. Lotissement du Parc à Bois – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité – Année 2019

Vu la délibération du 29 février 2016, point 13, portant choix du concessionnaire et approbation du traité de concession pour l'aménagement du site du Parc à Bois,
Vu la délibération du 5 juillet 2017, point 6, portant approbation du CRAC 2016,
Vu la délibération du 13 mars 2018, point 9, portant approbation de l'avenant n°1 au traité de concession,
Vu la délibération du 16 avril 2018, point 9, portant approbation du CRAC 2017,
Vu la délibération du 24 avril 2019, point 17, portant approbation du CRAC 2018,
Vu la délibération du 8 octobre 2019, point 10, portant approbation de l'avenant n°2 au traité de concession,
Attendu que le projet de Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2019, tel qu'il a été présenté par la SODEVAM à la Commune, correspond à l'avancée du dossier et aux démarches d'ores et déjà entreprises,

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que des finances réunies respectivement les 31 août et 7 septembre 2020,

Ouï l'exposé de M. Daniel MAYER, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité, (*se sont abstenus : M^{mes} et MM. Stéphan ZIMMER et Aurélie THIRIET (procuration de J. MAROTTA)*)

Décide :

- d'approuver le CRAC 2019,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

8. Enfouissement des réseaux secs dans la rue Abbé Heydel – Adoption de la convention à conclure avec Orange

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs dans la rue Abbé Heydel,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

9. Enfouissement des réseaux secs dans la rue Maurice Barrès – Adoption de la convention à conclure avec Orange

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,

Ouï l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs dans la rue Maurice Barrès,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

10. Enfouissement des réseaux secs dans la rue du Dispensaire – Adoption de la convention à conclure avec Orange

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,
Où l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention à conclure avec Orange pour l'enfouissement des réseaux secs dans la rue du Dispensaire,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives.

11. Tarification de la recharge de véhicules électriques sur les bornes dédiées à la gare routière

Dans le prolongement des travaux de redynamisation du centre-ville, afin d'en améliorer l'attractivité, la municipalité a fait installer une borne avec deux points de charge pour véhicules électriques sur le parking de la gare routière. Il y a lieu d'en fixer le tarif d'utilisation et d'en définir les modalités de gestion avec la Société Freshmile Services SAS.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 7 septembre 2020,
Où l'exposé de M. Bernard PIGNON, Adjoint et rapporteur,
À l'unanimité,

Décide :

- de choisir la tarification de type personnalisée (*art. 17 du contrat de gestion*) suivante :
 - Facturation à la minute sur la base de 2 euros par heure,
 - La tarification s'arrête quand le véhicule a fini de charger.

La tarification s'entend toutes taxes comprises.

- de fixer la durée du contrat de gestion à un an reconductible par tacite reconduction avec préavis de trois mois dans le cas d'une résiliation,
- d'habiliter le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer le contrat de gestion avec la Société Freshmile Services SAS selon le modèle de contrat ci-joint.

12. Subventions exceptionnelles

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires sportives ainsi que des finances réunies respectivement les 27 août et 7 septembre 2020,
À l'unanimité, (*se sont abstenus : M^{mes} et MM. Stéphane ZIMMER et Aurélie THIRIET (procuration de J. MAROTTA)*)

Décide d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- À l'association **Cyclo-club Sainte-Barbe** la somme de **831 €**, pour l'acquisition d'un container de stockage,

- À l'**association US Le Rocher Tir** la somme de **972 €**, pour l'acquisition de cibles pour la pratique du tir sportif,
- À l'**association FM Judo** la somme de **8 000 €** pour participation à l'acquisition de divers équipements ainsi qu'aux frais de déplacement lors de championnats et à la gestion du club,
- À l'**Union de la Communauté Maghrébine en France** la somme de **3 075 €** pour participation aux opérations relatives à la fête de l'Aïd el-Kébir.

Décision modificative n°1

Budget PRINCIPAL 2020

Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
65	6574	Subventions aux org. de droit privé	1 136 760,00	14 540,00				Voir détail ci-dessous
65	6541	Créances admises en non-valeurs	15 000,00		5 000,00			
67	673	Titres annulés / ex. antérieurs	5 000,00	5 000,00				Diverses demandes de la Trésorerie
67	6745	Subventions exceptionnelles	20 650,00	4 810,00				Voir détail ci-dessous
022	-	Dépenses imprévues	161 300,00		19 350,00			
				24 350,00	24 350,00	0,00	0,00	
Équilibre :				0,00	=	0,00		

Section d'investissements

Chap.	Article	Libellé	Prévisions budg.	Dépenses +	Dépenses -	Recettes +	Recettes -	Observations
27	21311	Travaux Hôtel de Ville	17 053,80	25 000,00				Mur végétalisé Hôtel de Ville
27	2313	Immo. en cours - Constructions	109 658,79	40 000,00				Travaux Ad'ap 3e tranche
211	2315	Immo. en cours - Installations techniques	457 168,50		35 000,00			Réseaux rue des Jardiins
213	2315	Immo. en cours - Installations techniques	254 374,00	35 000,00				Réseaux rues Vieux Lavoir/Cerisiers
215	2315	Immo. en cours - Installations techniques	120 000,00	45 000,00				Parking avenue de la République
227	2315	Immo. en cours - Installations techniques	0,00	20 000,00				Maitrise d'oeuvre rues Chapelle/Alouettes
228	2315	Immo. en cours - Installations techniques	0,00	25 000,00				Maitrise d'oeuvre rues Provence/Roussillon
213	1328	Autres subventions	0,00			118 917,00		FSIC : 118917 € Rues Vieux Lavoir / Cerisiers
215	1328	Autres subventions	24 000,00			31 180,00		FSIC : 55180 € Pkg Covoitur. République
67	1328	Autres subventions	4 000,00			2 700,00		FSIC : 6700 € Jeux Parc municipal
197	2315	Immo. en cours - Installations techniques	0,00	200 000,00				Programme LED 3e tranche
197	1341	Subvention DETR	28 350,00			28 000,00		DETR Programme LED
020	-	Dépenses imprévues	174 525,08		174 203,00			
				390 000,00	209 203,00	180 797,00	0,00	
Équilibre :				180 797,00	=	180 797,00		

6574	Subvention Moissons Nouvelles (prévision insuff.)	2 540,00
	Gratification personnel Ehpad	12 000,00
6745	Subventions exceptionnelles Sport	4 810,00